

Compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2019 valant procès-verbal

Présents : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Françoise PIRAT, Christian PERRIN, Eric DARBON, Marie-Claire DOUAY, Jean Yves BOUILLOUX, Christelle BERTOLOTTI, Gérard SELLIER, Gilles PEISSON

Excusés : Séverine AUBRY-CAPOULADE (pouvoir donné à Christian PERRIN), Christine FAVIER, (pouvoir donné à Françoise PIRAT), Sébastien MANSION BERJON (pouvoir donné à Michel BRUNET), Noël MALLINJOURD (pouvoir donné à Yves BERNARD)

Absente : Corinne LE DAULT GERAT

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Eric DARBON est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du Procès-verbal faisant office de Compte rendu du conseil municipal du 19 juillet 2019 (ci-joint).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le compte rendu de la séance du 19 juillet 2019.

3. Attribution du marché d'aménagement d'une aire de camping-car

Monsieur le Maire informe que la consultation pour l'aménagement de l'aire de camping-car a été lancée le 19/07/2019. 5 offres ont été reçues. Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise BRESSE TERRASSEMENT pour un montant de 43 979.30 € HT soit 52 775.10 € TTC. Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été budgétisé 170 000 € et que le montant total des travaux et de l'acquisition de l'équipement s'élèveraient à 147 306,20 € TTC. Suite à l'attribution des subventions, la commune pourrait percevoir près de 40 000 €. La commune va tester sur ces terrains des éclairages solaires.

D'autre part, Monsieur le Maire propose de donner un nom à cet équipement « le Clos de Bresse » ou « le Clos Trivicourtois ». La proposition « le Clos de Bresse » est retenue.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le marché avec l'entreprise BRESSE TERRASSEMENT.

4. Avenant n°1 au marché d'aménagement de la voirie urbaine avec la SOCAFL

Monsieur le Maire présente le projet d'avenant n°1 avec la SOCAFL qui représente une moins-value de 4 604 € HT. Ainsi, le montant du marché passe de 114 566.40 € HT à 109 962.40 € HT.

Il indique que la commune pourrait installer des jardinières et des blocs de béton type banc. Il serait nécessaire aussi de rappeler les règles d'un espace partagé. Des Flyers seront distribués dans les commerces.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant.

5. Cession du fonds de commerce de la Boucherie – offre d'achat

Monsieur le Maire présente l'offre de rachat du fonds de commerce de la boucherie par M. Jean ARRIVE pour un montant de 30 000 €. Monsieur le Maire présente le projet de M. Jean ARRIVE. Il souhaiterait vendre en direct les produits de sa ferme. Il ne fera pas traiteur.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la proposition d'achat de M. Jean ARRIVE et l'autorise à signer l'acte authentique de vente.

6. Demande de portage à l'EPF pour l'acquisition du bâtiment au 244 grande rue

Monsieur le Maire indique que les propriétaires du bâtiment au 244 grande rue, ont accepté l'offre d'achat de la commune. Il conviendrait de demander à l'EPF de porter l'acquisition de ce bâtiment pour la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'EPF de l'Ain pour le portage de ce bâtiment.

7. Approbation de la répartition dérogatoire « libre » du FPIC 2019

Monsieur le Maire informe que la commune doit se prononcer sur le principe de la répartition dérogatoire « libre » du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales. La CA 3B prendrait en charge la totalité du solde de contribution de l'ensemble intercommunal soit 187 930 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la répartition dérogatoire « libre » du FPIC 2019.

8. Cession des certificats d'économie d'énergie au SIEA

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le SIEA pourrait collecter et valoriser les Certificats d'économie d'énergie (CEE) de la commune dans le cadre d'opérations génératrices de CEE. Ainsi, il serait nécessaire de signer une convention avec le SIEA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de collecter de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie avec le SIEA.

9. Fixation des tarifs du lotissement du Champ de la Jeanne pour les 9 lots

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de fixer définitivement les prix de vente des 9 lots du Champ de la Jeanne. Il est proposé de fixer les prix de vente suivant :

Lots	Surface m ²	Prix de vente TTC
Lot 1	935	38 000,00 €
Lot 2	740	34 000,00 €
Lot 3	620	29 000,00 €
Lot 4	620	29 000,00 €
Lot 5	725	33 500,00 €
Lot 6	590	28 000,00 €
Lot 7	480	25 000,00 €
Lot 8	1155	47 000,00 €
Lot 9	1180	48 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les prix de vente TTC des 9 lots du lotissement du Champ de la Jeanne et autorise Monsieur le Maire à signer les compromis de vente et les actes authentiques.

10. Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH)

Monsieur le Maire indique que le groupe de travail réuni le 5 septembre, a rendu un avis favorable au PLH. Il conviendrait que le conseil municipal donne son avis sur ce PLH.

Le conseil municipal, à l'unanimité, rend un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat.

11. Avenant n°2 pour la création d'un équipement d'accueil pour le club de football avec SOLSYSTEM

Monsieur le Maire indique qu'il conviendrait de conclure un avenant avec la société SOLSYSTEM suite à des prestations non réalisées. Ainsi le montant du marché serait de 5 902.74 € HT au lieu de 7083.29 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°2 avec la société SOLSYSTEM.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire indique que la commune pourrait signer une convention d'accompagnement avec le CAUE de l'Ain dans le cadre de sa réflexion pour l'obtention du label « Petite Cité de Caractère ». Cette mission vise à formaliser les orientations de la commune en matière d'architecture, d'urbanisme, de paysage et d'environnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement avec le CAUE de l'Ain.

- Monsieur le Maire fait lecture du courrier de M. JACQUET Thierry qui souhaite acquérir le fonds de commerce de la pâtisserie/ boulangerie/ salon de thé. Pour aider à l'installation de ce commerce, la commune pourrait proposer 3 mois de loyer gratuits puis les 6 mois suivants à 50 %. M. DARBON indique qu'il conviendrait de faire comme pour les autres commerces, c'est-à-dire 1 an à 50 % du montant du loyer. Le conseil municipal accepte que M. le Maire négocie selon les précédents termes. D'autre part, le montant du fonds de commerce pourrait être évalué à 11 000 € si la commune conserve le mobilier de la partie bar.
- Madame Cécile CICERALE a présenté son commerce de FLEURISTE qui devrait ouvrir début octobre. Elle indique qu'elle proposera aussi des produits d'épicerie fine, bio et local. Elle sera aussi point relais avec MONDIAL RELAY. D'autre part, elle demande l'autorisation pour installer un présentoir de fleurs sur la place de parking devant son commerce ainsi qu'une tendue.
- La CNR a présenté l'avancement du projet d'éolienne. Pour avancer sur le projet, il conviendrait de conclure une convention d'autorisation d'utilisation de la voirie et constitution de servitudes. Ce point sera porté l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Séance levée : 23h15